

Réf: Dossier 239325

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « HIGRANT COMMUNICATION »

Siège Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME SAINT  
MICHEL 03 BP 1488 1488 ABIDJAN 03 ILOT 1 LOT 21  
SECTION KN PARCELLE 294, Lot 21, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/08/2023, et enregistrés au CEPICI le 04/08/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HIGRANT COMMUNICATION »

Objet : COMMUNICATION, INTERMEDIATION,  
PRESTATIONS DE SERVICES, REPRESENTATION, GESTION  
A DISTANCE

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME SAINT  
MICHEL 03 BP 1488 1488 ABIDJAN 03 ILOT 1 LOT 21  
SECTION KN PARCELLE 294, Lot 21, Ilot 1

Dirigeant(s) M COULIBALY LOGOSSINA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-08790 du 08/08/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°57963/GTCA/RC/2023 du 08/08/2023

